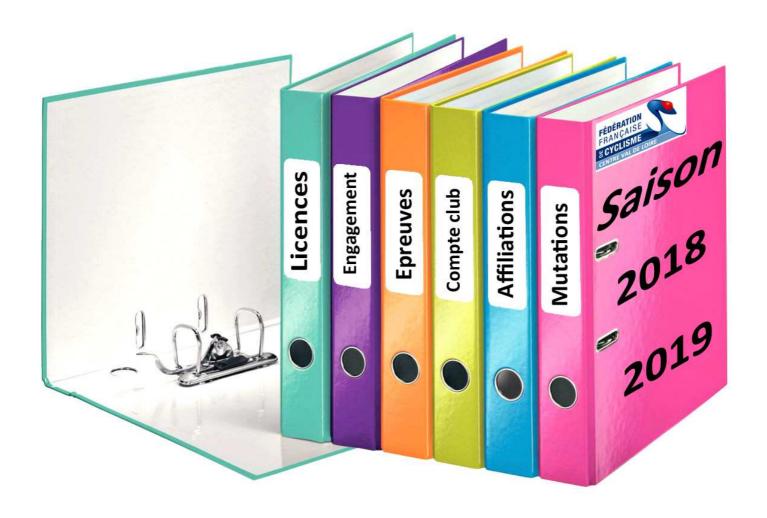


Comité Centre Val de Loire de Cyclisme

GUIDE ADMINISTRATIF



COMITÉ CENTRE VAL DE LOIRE DE CYCLISME

29, rue Jules Ferry - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS - Téléphone : 02 38 73 75 00

E-mail: cro_ffc@club-internet.fr · Site: www.ffc-centre-orleanais.fr

SOMMAIRE

I.	Organigramme du Comité Centre Val de Loirep 2
II.	Coordonnées des Comités Départementauxp
III.	Collaborateurs du Comité Centre Val de Loirep
IV.	Compte Clubp 7
v.	Affiliation des clubsp 8
VI.	Gestion des licencesp 9
VII.	Gestion du certificat médicalp 10
VIII.	Gestion des carnets de cartes à la journée et des carnets de licences accueilp 12
IX.	Gestion des cartes à la journée en ligne (épreuves PC route 1.27)p 12
x.	Gestion des Mutationsp 13
XI.	Calendrier des épreuvesp 14
	a. Planification du calendrier toutes disciplinesp 14
	b. Planification du calendrier cyclo-crossp 15
	c. Fiche d'ajout d'épreuve (après la validation du calendrier)p 16
	d. Fiche de modification d'épreuve (après la validation du calendrier)p 16
	e. Fiche d'annulation d'épreuve (après la validation du calendrier)p 16
XII.	Déclaration d'épreuvep 17
XIII.	États de résultats des épreuvesp 20
XIV.	Engagement aux épreuvesp 21
	a. Procédure d'engagementp 21
	b. Participation des non licenciésp 26

Pour toute information relative à la tarification, merci de vous référer à la tarification 2019 du comité régional disponible sur le site internet.

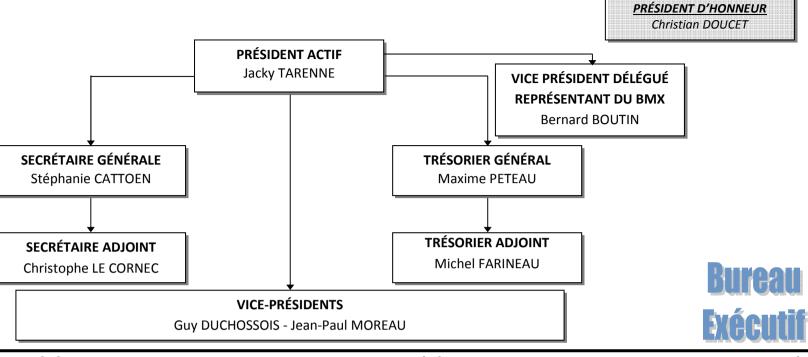
I - ORGANIGRAMME DU COMITÉ CENTRE VAL DE LOIRE



CTS (poste à pourvoir)

ADJOINTS AU CTS

Pascal AGOGUE Nicolas PERRIN



SEC	CTEUR SPORTIF
Route	Dominique RONDEAU
CT Référent **	Pascal AGOGUE
Cyclo-cross	David FOUCHET
Dames	C. CATTOEN / P. RABINEAU
Piste	Philippe COISNON
CT Référent **	Nicolas PERRIN
BMX	Bernard BOUTIN
VTT	Philippe VAZEILLE
CT Référent **	Pascal AGOGUE

SECTEUR DVLPT - COMMUNICATION -	ÉVÉNEMENTIEL
Développement	Bernard BOUTIN
Cyclisme pour Tous	Daniel LEBERT
Jeunes	Isabelle MOREUX
CT Référent **	Pascal AGOGUE
Communication	Maxime PETEAU
CM* « Sport Scolaire – Universitaire »	_

SECTEUR ADMINIST	RATIF
Corps Arbitral	Eric GAUVIN
Médicale	Dr François LE MAOU
Discipline et Gestion des Élections	Henri PECQUENARD
CM* « Logistique et Intendance »	Michel FARINEAU
CM* « Homologation des épreuves »	Michel FARINEAU
CM* « Suivi Calendrier »	Fabrice GRIGIS
CM* « Sécurité et Éco-citoyenneté »	Corinne REUX

Personnes en italique : non élues au CA

Autres membres du Conseil d'Administration

Aurélie BRISSET - Nicole FILLION - Alexandra HABERT RONDEAU - Florent MAUGE - Thierry VANNEREAU

Invités au Conseil d'Administration

Christophe FESNIERES - Jacky PRIMAULT



^{*} CM : Chargé de Mission

^{**} CT Référent: Cadre Technique Référent

II - COORDONNÉES DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Comité Départemental du Cher

Maison départementale des Sports du Cher

1 rue Gaston Berger - 18000 BOURGES

Tél: 02 48 48 54 46 / 06 98 33 18 21

Bureau du CD 18 au Vélodrome du CREPS de la Région Centre à Bourges - Ouvert de : 14h à 18h les mardis, mercredis et vendredis

E-mail: cd18ffc@gmail.com - Site: www.comite-cher-cyclisme.fr



PRÉSIDENT

VANNEREAU Thierry - 7 Lieu dit Séry - 18220 RIANS - 🕿 : 06 48 78 79 93 - E-mail : thierry.vannereau18@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT

VIGOT Pascal - 71 route de Levet - 18130 DUN SUR AURON - 🖀 : 06 62 33 45 90 - E-mail : pascal.vigot25@wanadoo.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

DEMOULIN Jean-Claude - 12 rue Charles VII - 18220 RIANS - 🖀 : 02 48 64 85 24 - 06 76 50 65 07 - E-mail : jc.demoulin@orange.fr

TRÉSORIER GÉNÉRAL

JULIEN Alain – 20 rue Jean Paulin - 18350 NERONDES - 🖀 : 06 19 86 05 72 - E-mail : alainjulien18@orange.fr

Comité Départemental d'Eure et loir

Chez J. PRIMAULT Chemin des Vignes - Rés. du Chêne - Bat A - Appt 1

28260 ANET

Tél: 02 37 41 72 75 – 06 77 41 15 51

E-mail: mprima@orange.fr



PRÉSIDENT

PRIMAULT Jacky - Chemin des Vignes - Rés. du Chêne - Bat A - Appt 1 – 28260 ANET - 🖀 : 02 37 41 72 75 - 06 77 41 15 51

E-mail: mprima@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT

FOUCHER Thierry - 65 rue Gambetta - 28300 MAINVILLIERS - 🖀 : 02 37 36 50 56 - 06 86 41 59 99 - E-mail : thierryf28@hotmail.com

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE CORNEC Christophe - 28 rue du Plat d'étain - 28210 SENANTES - 28 : 02 37 63 54 10 - 06 03 25 50 67

E-mail: christophe.clc.esmpc@gmail.com

TRÉSORIER GÉNÉRAL

EUGENIE Emmanuel – 22 rue Henri Baillods - 28130 ST MARTIN DE NIGELLES - 🖀 : 06 11 05 60 16 - E-mail : emmaetmanu@free.fr

Comité Départemental de l'Indre

Maison des sports

89/10 allée des Platanes

36000 CHATEAUROUX

Tél: 02 54 35 55 52 **– Fax**: 02 54 35 55 53 **E-mail**: comite36cyclisme@msn.com



PRÉSIDENT

MOREAU Jean-Paul - Les Loges du Plessis - 36120 ARDENTES - 🕿 02 54 26 96 81 - 06 62 27 06 79 - E-mail : moreau.jean_paul@libertysurf.fr

VICE-PRÉSIDENTS

GONTIER Jean-Pierre - Le Haut Plessis - 36110 BAUDRES - 🕿 : 02 54 40 84 64 - 06 08 93 09 30 - E-mail : jp.gontier1@orange.fr

MARTINO Georges - 2 quai Aubepin - 36300 LE BLANC - 🖀 : 02 54 37 04 60 - E-mail : georges.martino@wanadoo.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

HERMET Jean François - 7 le Carmouchet - 36120 ARDENTES - 🕿 : 02 54 36 34 21 - E-mail : hermetvronique@yahoo.fr

TRÉSORIER GÉNÉRAL

MEUNIER Patrick - 38 rue des Capucins - 36100 ISSOUDUN - 🖀 : 02 54 21 10 91 - 06 26 36 48 88 - E-mail : patrick.meunier@mma.fr

Comité Départemental d'Indre et Loire

Maison des Sports - Rue de l'Aviation

37210 PARCAY MESLAY

Tél: 02 47 40 25 00

E-mail: comite.cyclisme37ffc@gmail.com

Horaires d'ouverture : mardi de 9h à 12h et de 14 à 17h – mercredi et jeudi de 9h à 12h



PRÉSIDENT

RONDEAU Dominique - La Michelinière - 37230 AZAY-SUR-CHER - 2: 02 47 50 40 70 - 06 62 61 40 70

E-mail: rondominique 37@gmail.com

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

TEYSSIER Christian - 10 La Champeigne - 37310 CHAMBOURG SUR INDRE - 22 : 02 47 91 64 94 - 06 71 79 63 14

E-mail: chrislys@wanadoo.fr

VICE-PRÉSIDENTS

PELLUARD Fabrice - 53 rue d'Amboise - 37300 JOUE LES TOURS - 🖀 : 02 47 53 17 97 - 06 13 55 46 53 - E-mail : f.pelluard@wanadoo.fr

POMMIER Jean-Michel - 2 rue Louis Victor de Broghe – 37100 TOURS - 🖀 : 06 86 68 12 41 - E-mail : lepoggio@orange.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

NOELLEC Chrystèle – 9 rue du Grand Ormeau – 37210 VOUVRAY - ☎: 02 47 52 70 74 – 06 75 24 38 75

E-mail: chrystele.noellec@gmail.com

TRÉSORIER GÉNÉRAL

LELANDAIS Jean-Claude - 39 rue de la Vallée - 37270 - MONTLOUIS SUR LOIRE - 🖀 : 02 47 45 18 02 - 07 81 35 12 43

E-mail: j.c.lelandais@free.fr

Comité Départemental du Loir et Cher

Chez G. DUCHOSSOIS 3053 route de Beauval

41110 SEIGY

Tél: 02 54 75 05 74 - 06 82 05 97 37 **E-mail**: guy.duchossois834@orange.fr



PRÉSIDENT

DUCHOSSOIS Guy - 3053 route de Beauval - 41110 SEIGY- 🕿 : 02 54 75 05 74 - 06 82 05 97 37 - E-mail : guy.duchossois834@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

GRUX Erwan - 18 rue du Vieux Chêne – 41200 MILLANCAY- 🖀 : 02 54 96 64 80 - 06 76 95 13 09 - E-mail : erwann.claire@orange.fr

VICE-PRÉSIDENTS

EDOUARD Sylvie - 222 boulevard Roosevelt - 41100 VENDOME - 🖀 : 02 54 77 44 61 - E-mail: sylviedourd@aol.com

PETEAU Maxime - 1B Montrichau - 41330 AVERDON - 🖀 : 02 54 78 91 45 - 06 22 24 44 05 - E-mail : maxime.peteau@free.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

VARENNES Joël - 30 avenue du Maréchal Juin - 41000 BLOIS - 🖀 : 02 54 74 72 13 - 06 70 64 52 67 - E-mail : varennes.joel@orange.fr

TRÉSORIER GÉNÉRAL

LAVING Stéphane - Bois Gibault - 45160 ARDON - 🕿 : 06 16 11 39 16 - E-mail : s.mlconception@orange.fr

Comité Départemental du Loiret

Vélodrome Raymond Bardot-route de Chenailles

45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL

Tél: 02 38 46 16 54

E-mail: comite loir etffc @sfr.fr - Site: www.ffc-loir et.com

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30



PRÉSIDENT

FESNIERES Christophe - 70 route de Vitry - 45450 INGRANNES - 2 : 02 38 52 77 05 - 06 60 11 87 67

E-mail: christophe.fesnieres@orange.fr

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

FESNIERES Valérie - 818 rue du Pommier de Pépin - 45470 LOURY - 🖀 : 06 69 99 42 99 - E-mail : fesnieres.valerie@orange.fr

TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

AGLAE Françoise - 88 impasse du Vauroger - 45430 CHECY - 🖀 : 02 38 75 21 01 - 06 28 05 83 08 - E-mail : francoise.aglae@wanadoo.fr

CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL

MOREAU Joël - Vélodrome Raymond Bardot- route de Chenailles - 45410 45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL - 🕿 : 06 35 29 11 48 E-mail : comiteloiretffc@sfr.fr ; jmoreau45@wanadoo.fr

III - COLLABORATEURS DU COMITÉ CENTRE VAL DE LOIRE

Siège administratif du Comité Centre Val de Loire	29 rue Jules Ferry - 45400 FLEURY LES AUBRAIS <u>Accueil téléphonique</u> du lundi au vendredi de 10h à 12h	02 38 73 75 00	cro_ffc@club-internet.fr
--	---	----------------	--------------------------

	ADMINISTRATIF	
Secrétariat	RODRIGUEZ Valérie	cro_ffc-secretariat@club-internet.fr
Comptabilité	VILPELLET Murielle	cro_ffc-compta@club-internet.fr
Secrétariat des épreuves Secrétariat polyvalent		cro_ffc@club-internet.fr

	TECHNIQUE		
стѕ			
Adjoint au CTS	AGOGUE Pascal	06 13 80 80 57	pascal.agogue@club-internet.fr
Adjoint au CTS	PERRIN Nicolas	06 09 61 18 82	nicolasperrin.ffc@orange.fr

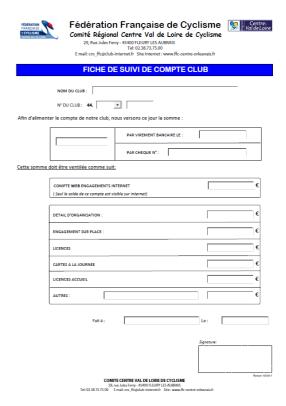
IV - COMPTE CLUB

Le « Compte Club » du Comité Régional sert à payer par anticipation toutes les opérations :

DO, engagements sur place... Il est crédité de manière globale (avec indications des ventilations) par chèque ou par virement bancaire et permet de réduire le nombre d'envois de chèques (ou de virements) et les délais d'attente afférents à ces opérations. Ce compte permet également de créditer le « Compte des Engagements Internet FFC » (seul compte visualisable sur Internet).

Vous pouvez donc régler :

- ⇒ Le Compte d'engagement de votre club sur internet
- ⇒ Vos Détails d'Organisation
- ⇒ Les Engagements sur place de votre(s) épreuve(s)
- ⇒ Vos commandes de carnets de cartes à la journée
- ⇒ Vos commandes de carnets de licences accueil
- ⇒ Tout autre frais lié au Comité Régional ou à la Fédération.



Pour alimenter votre « Compte Club », il vous suffit de compléter la fiche de suivi et de retourner celle-ci au comité par mail ou voie postale.

Le comité accepte les règlements de votre « Compte Club » sous forme de chèque ou virement.

V - AFFILIATION DES CLUBS

<u>Période</u>: L'affiliation doit être effectuée avant le 1^{er} décembre. <u>A compter du 1^{er} décembre, les licenciés sont libres de tout engagement</u> à l'égard de leur club jusqu'à sa ré-affiliation. Conformément à la réglementation fédérale, tout club doit solliciter annuellement, à la suite de son assemblée générale ordinaire, son affiliation auprès de la FFC. Cette assemblée de club doit avoir lieu avant l'assemblée générale de son comité départemental.

1. Se connecter sur Cicleweb « cicleweb.ffc.fr », et saisir l'affiliation en cliquant sur l'onglet « Structures »

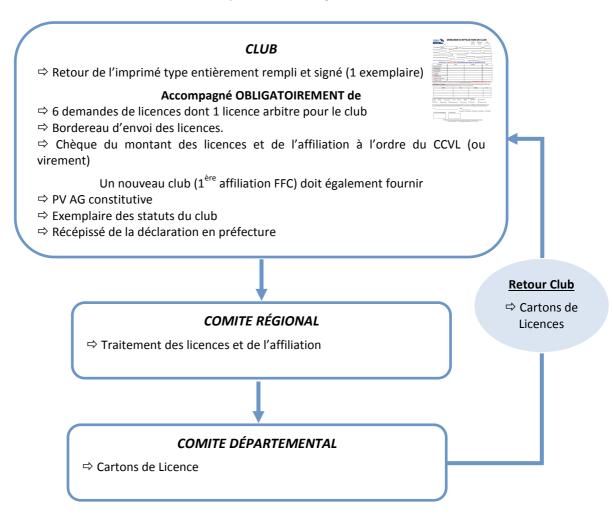


Afin de pouvoir saisir vos licences, vous pouvez affilier le club informatiquement de manière fictive dès que la saison 2019 est ouverte (vous pourrez modifier l'affiliation et la valider de manière administrative ultérieure ment).

Au niveau informatique, le système doit enregistrer l'intention du club de se réaffilier pour 2019 pour pouvoir saisir des licences.

Une fois que vous avez cliqué sur « Structures », cliquer sur « ouvrir ma structure », et puis cliquer sur le bouton « ré-affilier pour la saison 2019 ».

 Remplir la demande d'affiliation « papier » disponible sur Cicleweb ou sur le site du CCVL « http://www.ffc-centre-orleanais.fr », rubrique « Comité Régional », « Formulaires/Documents »



Les cartons de licences ne sont adressés aux comités départementaux qu'après l'enregistrement de l'affiliation complète et valide du club au comité régional selon les modalités décrites ci-dessus.

VI - GESTION DES LICENCES

Consultez également la procédure pour la saisie des licences de l'année en cours disponible sur le site internet.

CLUB

- ⇒ Récupération des demandes de licence sur Cicleweb (rubrique « exports/éditions »)
- ⇒ Saisie des licences sur Cicleweb (rubrique « licences »). L'affiliation du club doit être saisie pour pouvoir saisir les licences

Transmission (documents originaux en 1 exemplaire)

- ⇒ Bordereau de licence
- ⇒ Demande de Licence de l'année en cours signée par le Demandeur et le Président du club
- ⇒ Additif d'assurance de l'année en cours signé par le Demandeur et le Président du club
- ⇒ Certificat médical ou Attestation Questionnaire Santé remplie et signée <u>sur la demande de</u> licence (si nécessaire selon licence)
- ⇒ Chèque à l'ordre du CCVL ou virement bancaire
- ⇒ Si mutation joindre l'imprimé + Indemnité de fonds de formation si nécessaire (joindre obligatoirement le chèque à la demande de licence à l'ordre du CCVL)

COMITE RÉGIONAL

- ⇒ Vérification de la conformité de la licence, de l'additif et du certificat médical (si nécessaire)
- ⇒ Vérification du paiement.

Retour Club

⇒ Cartons de Licences

COMITE DÉPARTEMENTAL

- ⇒ Réception des cartons de licence
- ⇒Information aux clubs du retour des licences au Comité Départemental

Les licenciés sont assurés à compter de la date de réception de la demande de licence au Comité Régional sous réserve que leur demande soit complète et valide

VII - GESTION DU CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical est obligatoire pour toutes les licences :

- Compétition : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, junior, jeune et baby vélo
- Arbitres : arbitre club, école de vélo, BMX, régional, national, fédéral, national élite, international, jeune arbitre
- Cyclisme Pour Tous: Pass'cyclisme open, Pass'cyclisme, Pass'cyclosportive, Pass'sport nature, Pass'sport urbain, Pass'Loisir

Le certificat médical peut être complété par le médecin sur la demande de licence ou établi séparément et joint à la demande (document original obligatoire).

<u>Pour les nouveaux licenciés et les licenciés FFC n'ayant pas pris de licence l'année précédente</u>, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **de moins de 1 an** au moment de la licence OBLIGATOIRE.

<u>Pour tous les licenciés qui pratiquent le cyclisme en compétition</u>, la mention « EN COMPÉTITION » doit figurer sur le certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline.

Pour un renouvellement de licence (certificat fourni l'année précédente) :

- Le licencié (ou son représentant légal) doit remplir le questionnaire de santé (Cerfa n°15699*01) et le conserver (le licencié doit être en mesure de présenter ce formulaire à son club et/ou à son comité régional).
- S'il a répondu NON à toutes les questions, il doit renseigner et signer l'attestation figurant sur la demande de licence FFC.
- S'il a répondu OUI à une seule question, il doit présenter un nouveau certificat médical.





Pour tous les licenciés qui conservent leur licence sans interruption, le certificat médical est valable 3 ans et sera donc à renouveler pour la saison 2020 selon le tableau suivant :

Saison 2017	certificat médical fourni
Saison 2018	questionnaire et attestation
Saison 2019	questionnaire et attestation
Saison 2020	certificat médical

VIII - GESTION DES CARNETS DE CARTES À LA JOURNÉE ET DES CARNETS DE LICENCES ACCUEIL



Les cartes à la journée et les licences accueil sont vendues par carnet de 10 par le comité régional (merci de vous référer à la tarification en cours pour en connaître le coût). Elles restent valables sans limitation de durée d'une année sur l'autre tant qu'il n'y a pas de changement d'assureur au niveau fédéral (dans ce cas, les clubs sont prévenus et les carnets sont repris par le comité régional).



Cartes à la journée



Les cartes à la journée sont délivrées par les clubs dans les conditions prévues par la règlementation fédérale (merci de vous reporter à la page 26 de ce guide qui traite de la participation des non licenciés).

Le volet de la carte à la journée destiné au comité régional accompagné de l'additif d'assurance et du certificat médical (si nécessaire) doit être retourné au comité régional dans un délai de 48h après sa délivrance.

Licences accueil



Les licences accueil sont délivrées par les clubs aux nouveaux licenciés de moins de 16 ans (de 2 ans à 16 ans). Leur validité est d'un mois à compter du jour de la délivrance. Les licenciés sont assurés à compter de la délivrance.

Le volet de la licence accueil destiné au comité régional accompagné de l'additif d'assurance et du certificat médical (si nécessaire) doit être retourné au comité régional dans un délai de 8 jours après sa délivrance.

La licence accueil pourra être transformée en licence définitive jeune avec déduction du coût de la licence accueil si elle est délivrée dans la même saison (Exemple : le montant d'une licence accueil émise fin août 2018, avant la bascule de saison, n'est pas déductible de la licence définitive jeune 2019 qui sera prise en septembre 2018).

IX - GESTION DES CARTES À LA JOURNÉE EN LIGNE (ÉPREUVES PC ROUTE 1.27)

FÉDÉRATION PEPREUVES PASS'CYCLISME - CARTE A LA JOURNEE
FRANÇAISE SCYCLISME Exemplaire participant
8€ l'engagement - 8€ la carte - TOTAL 16 € Palement par chèque ou espèces sur place
Délivrée le : Pour l'épreuve :
Nom : Prénom : Département :
Date de naissance : Courriel :
Adresse:
DOCUMENTS A PRESENTER OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION
 L'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat. Une pôtice d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'information relative aux assurances (En ligne sur le site). MOTICE ASSURANCE
SIGNATURE DU TITULAIRE OU DU REPRESENTANT LEGAL
EPREUVES PASS'CYCLISME - CARTE A LA JOURNEE EXEMPLAISE EXEMPLAISE Exemplaire organisateur 8€ l'engagement - 8€ la carte - TOTAL 16 € Paiement par chèque ou espèces sur place
Délivrée le : Pour l'épreuve :
Nom : Prénom : Département :
Date de naissance : courriel :
Adresse:
DOCUMENTS A PRESENTER OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION
 L'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat. Une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport),
Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'information relative aux assurances (En ligne sur le site). NOTICE ASSURANCE
SIGNATURE DU TITULAIRE OU DU REPRESENTANT LEGAL

Les non-licenciés souhaitant participer aux épreuves Pass'Cyclisme Route (code 1.27) doivent utiliser le dispositif appelé « carte à la journée en ligne ». Les carnets de carte à la journée à souches ne peuvent pas être utilisés.

4 participations annuelles au maximum sont possibles.

Le coureur doit télécharger le formulaire sur le site FFC https://www.ffc.fr/wp-content/uploads/2018/02/Formulaire-Epreuves-PassCyclisme Doc-non-licencies V3.pdf

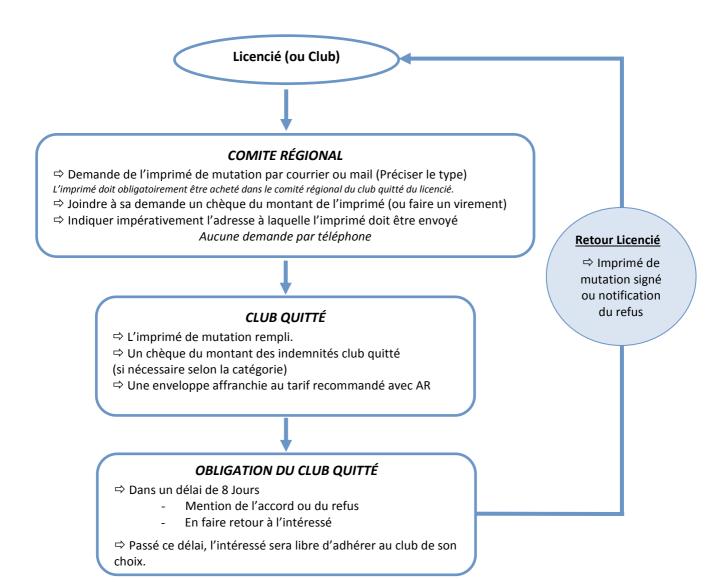
🔖 Il devra le présenter rempli et signé accompagné :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline de moins de 1 an au moment de l'inscription
- de sa pièce d'identité
- et du paiement de l'engagement et de la carte à la journée, soit 16 euros.

Les organisateurs qui ne souhaitent pas accepter les cartes à la journée doivent le préciser sur le DO (Détail d'Organisation) de leur course.

Cadres Techniques / Arbitres du 1er au 30 Septembre

Autres licenciés du 1^{er} au 31 Octobre

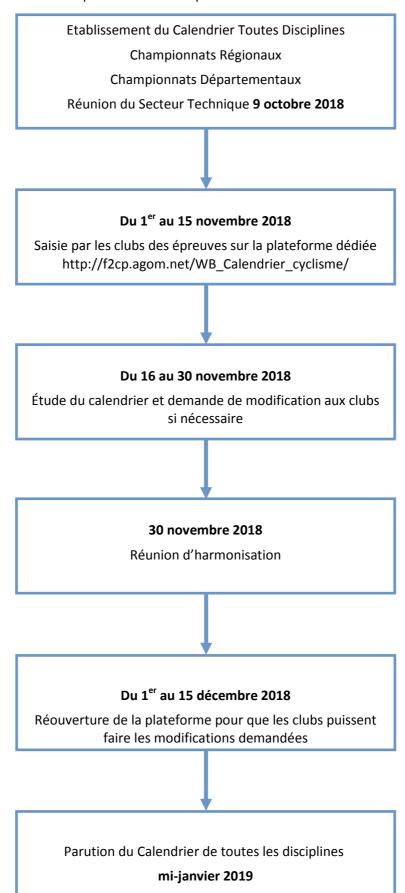


Mutation interne au comité régional Centre Val de Loire Une fois la mutation signée du club quitté, le licencié la transmet à son nouveau club qui la joindra à sa demande de licence accompagnée du chèque d'indemnité de fonds de formation (si nécessaire selon la catégorie) Une fois la mutation signée du club quitté, le licencié la transmet au comité régional quitté accompagnée du chèque d'indemnité de fonds de formation et du chèque d'indemnité du comité quitté (si nécessaire selon la catégorie). Le comité mentionne son accord et indique la série sportive pour la saison à venir. Cette nouvelle classification sera permanente jusqu'à la fin de la saison sportive concernée.

XI - CALENDRIER DES ÉPREUVES

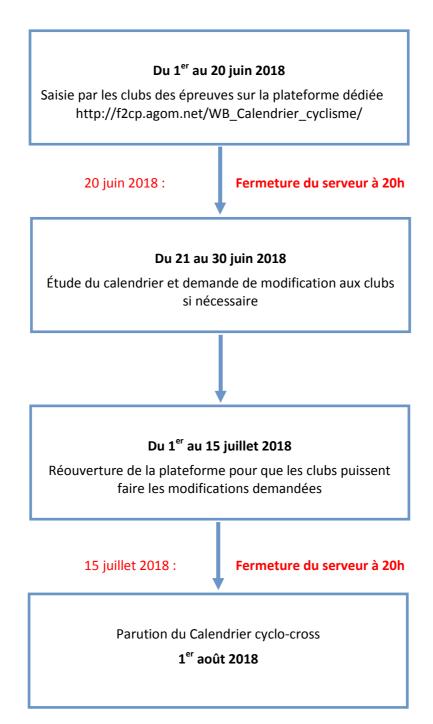
a. Planification du calendrier toutes disciplines 2019

Les inscriptions au calendrier se font par les clubs sur la plateforme internet dédiée.



b. Planification du calendrier cyclo-cross 2018/2019

Les inscriptions au calendrier se font par les clubs sur la plateforme internet dédiée.



c. Fiche d'ajout d'épreuve (après la validation du calendrier)



d. Fiche de modification d'épreuve (après la validation du calendrier)



e. Fiche d'annulation d'épreuve (après la validation du calendrier)



CLUB ⇒ Télécharge le formulaire DO sur le site du Comité Régional ⇒ Remplit entièrement le DO et le renomme ⇒ Envoie par mail au Comité Régional avec copie au Comité Départemental Minimum 6 semaines avant l'épreuve **COMITÉ RÉGIONAL** ⇒ Établissement de la facture ⇒ Envoi par mail au club avec copie au Comité Départemental **Retour Club** d'assurance **CLUB** ⇒ Règlement de la facture par chèque, virement ou débit du compte club Minimum 4 semaines avant l'épreuve **COMITÉ RÉGIONAL** ⇒ Établissement de l'attestation d'assurance ⇒ Envoi au club avec copie au Comité Départemental ⇒ Mise en ligne de l'épreuve sur le site du Comité régional ⇒ Mise en ligne de l'épreuve sur le site des engagements (consultable 3 semaines avant

l'épreuve)

NOMBRE DE DÉCLARATION D'ÉPREUVES À TRANSMETTRE AU COMITÉ RÉGIONAL

Pour être en conformité avec l'assurance, la déclaration d'épreuve doit correspondre aux différents éléments liés à la course : durée, catégorie, lieu...Il en résulte que plusieurs DO peuvent être nécessaires pour une seule course.

JE SUIS ORGANISATEUR, MA COURSE EST LA SUIVANTE :

Exemple	Nb de jours	Nb de lieux différents	Nb de catégories	Nb de DO à faire
 Course Route 3 avril Salbris 3ème catégorie 	1	1	1	1
 Course Piste 4 et 5 mai Bourges Toutes catégories 	2	1	1	2
 Course VTT 12 et 13 juin Tours et Luynes 12 juin Luynes et Fondettes 13 juin Edc 	2	3	1	4
 Course Route Chrono 25 juillet Orléans 1/2/3/J - C - DJS - PC 	1	1	4	4

Ce tableau n'est pas exhaustif, n'hésitez-pas à nous contacter en cas de doute.

N'oubliez pas d'indiquer toutes les spécificités liées à votre course : championnat régional ou départemental, challenge...

PROCÉDURE CONCERNANT

LE DETAIL D'ORGANISATION (DO)

□ TÉLÉCHARGER LE DO SUR LE SITE DU COMITÉ RÉGIONAL

- Aller sur le site du comité régional : www.ffc-centre-orleanais.fr
- Puis rubrique « comité régional », cliquer sur : « Formulaires »
- Cliquer sur « Détail d'Organisation». De manière générale, prenez toujours la dernière version proposée. Des versions de DO spécif iques au BMX et au VTT sont également disponibles.
- Cliquer sur « Fichier, Enregistrez sous ». Enregistrer le document sur votre PC en format PDF en le nommant de la façon suivante : DO « numéro de course ».pdf.
 - Exemple: DOR1002005.pdf. Attention de bien saisir la lettre « O » dans « DO » et non le chiffre « O ».

□ REMPLIR LE DO ENTIÈREMENT

Pour certaines cases (département, droits d'engagement, prix d'équipe, changement de roues, engagement par internet, grille de prix, prix spéciaux), cliquer sur la flèche et choisir dans la liste déroulante.

□ ENVOI DU DO

Envoyer le DO par mail à : doepreuves@sfr.fr au minimum six semaines dernier délai avant la date de votre épreuve avec copie à votre comité départemental. Préciser dans votre mail si vous souhaitez que le montant dû soit débité de votre compte club. Les engagements étant ouverts 3 semaines avant l'épreuve, le règlement doit parvenir au CCVL au minimum 4 semaines avant l'épreuve. Dans le cas contraire, le DO de l'épreuve ne pourra figurer sur le site du Comité Régional et l'épreuve ne figurera pas sur le site des engagements.

RÉCEPTION DU DO AU COMITÉ RÉGIONAL

A réception du DO, le Comité Régional vérifie : les renseignements du DO, son inscription au calendrier, le montant total des droits dû au Comité Régional.

□ ENVOI AU CLUB PAR LE COMITÉ RÉGIONAL D'UNE FACTURE

Le Comité Régional envoie au club par mail (avec copie au comité départemental) une facture mentionnant le montant total dû et confirmant la prise en compte du DO. Il précise au club si le montant a été débité du compte club (dans ce cas, l'attestation d'assurance lui est adressée en même temps).

□ RÉCEPTION PAR LE CLUB DE LA FACTURE

Le club envoie par courrier au Comité Régional la facture avec le chèque correspondant à l'ordre du Comité Régional. Si le montant a été débité sur son compte club, il n'envoie rien.

ETABLISSEMENT DE L'ASSURANCE

A réception du chèque, le Comité Régional envoie par mail au club (avec copie au comité départemental) un feuillet d'assurance au format PDF. L'assurance est établie automatiquement avec la facture en cas de prélèvement sur le compte club.

Nota: l'envoi d'un document au format PDF rend impossible la modification de ce document.

SITE DU COMITÉ RÉGIONAL

Dès réception du règlement de l'épreuve, le DO est mis en ligne sur le site du Comité Régional et sur le site des engagements.

RÈGLEMENT DES DROITS DÉPARTEMENTAUX

Les droits départementaux sont réglés en même temps que les droits régionaux hormis pour les clubs du comité d'Indre et Loire qui doivent les adresser directement à leur comité départemental.

<u>Nota</u> : l'alimentation du compte club permet de supprimer le délai d'attente entre l'envoi du DO et la réception de l'assurance par le club ainsi que sa mise en ligne sur le site du Comité Régional et sur le site des engagements.

L'ÉTAT DE RÉSULTAT EST LE SEUL DOCUMENT OFFICIEL

Nous vous rappelons que pour établir les classements de vos épreuves route, vous devez, sur Cicleweb, télécharger le logiciel de classement au format Excel utilisable sous Windows « Outils gestion d'une épreuve en ligne » (prendre la dernière version proposée).

Une fois le classement réalisé, faites parvenir ce dernier au comité régional en format Excel (non verrouillé) par mail <u>dans un délai de 48 heures</u> à l'adresse suivante :

erepreuves@sfr.fr

Les états de résultats qui ne sont pas transmis par mail ne sont pas mis en ligne sur le site du comité régional. Pour les épreuves PC, il est obligatoire d'envoyer les résultats par mail pour bénéficier du retour financier sur les engagements (décision du Bureau Exécutif du Comité Régional du 17/06/2011).

Dans un délai d'une semaine : envoi des documents « papier » (ou par mail documents scannés)

- Etat de Résultat signé par les arbitres
- Feuilles d'émargement
- Feuille des engagés sur place (et le chèque du montant correspondant des engagements sur place, chèque à l'ordre CCVL de Cyclisme)
- Cartes à la journée avec les additifs d'assurance

IMPORTANT:

Quand un incident est constaté sur une épreuve (chute, accident, altercation, mauvais comportement....) il doit impérativement être inscrit sur la feuille d'état de résultat, seul document officiel reconnu et qui permet une action de la commission régionale de discipline.

XIV - ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

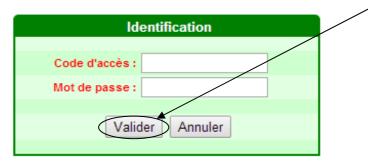
a. Procédure d'engagement

1) Accéder au site des engagements

Par le site du comité régional : www.ffc-centre-orleanais.fr, cliquez sur «CicleWeb».

Par Cicleweb : http://cicleweb.ffc.fr

Indiquez votre code d'accès (n° du club : 44 _ _ _ _), votre mot de passe et cliquez sur « Valider »

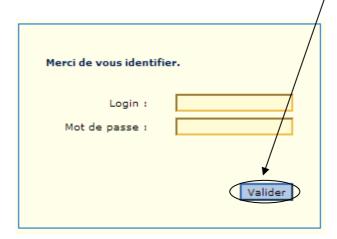


Cliquer sur « Engagements Web »



<u>Directement par le site des engagements</u>: www.ffc.fr/maj

Indiquez votre login (n° du club : 44 _ _ _ _) votre mot de passe et cliquez sur « Valider » (ce sont les mêmes données que pour accéder à Cicleweb)



2) Rechercher une épreuve

Cliquez sur « Liste des épreuves »



Indiquez le numéro du comité régional (« 44 » pour les courses du calendrier du Comité Centre Val de Loire), la date de l'épreuve et cliquez sur « Chercher ». Vous pouvez également indiquer le département.



Les courses s'affichent en fonction des critères indiqués



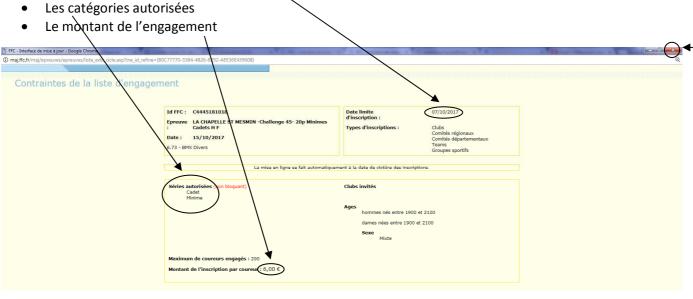
3) Engager les coureurs / pilotes

Avant de procéder à l'engagement des coureurs / pilotes, il convient de vérifier les informations relatives à la course. Pour ce faire, cliquez sur l'icône « Consulter les contraintes » , à droite de l'épreuve.

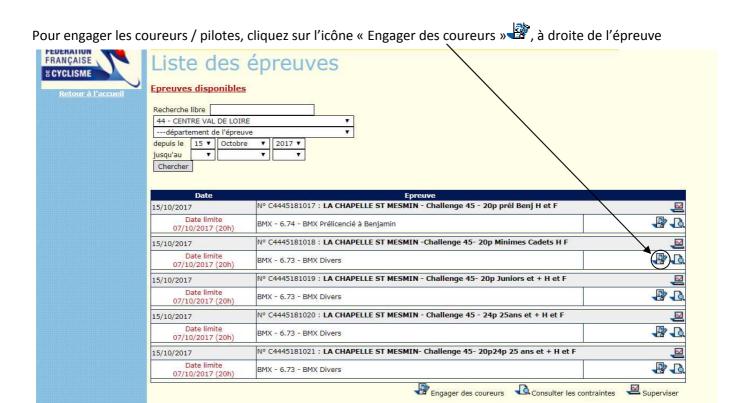


Une fenêtre apparait et vous indique notamment :

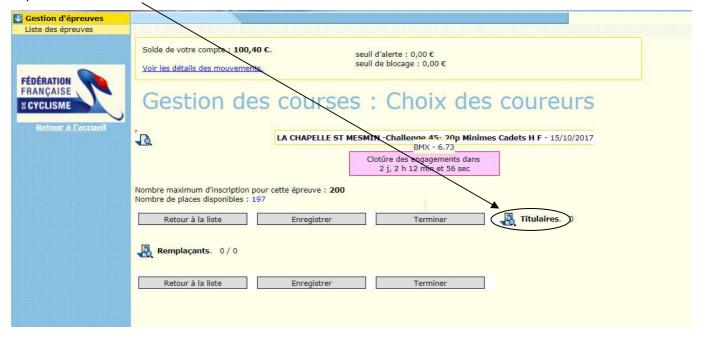
• La date limite d'inscription (8 jours avant le début de l'épreuve à 20h pour les épreuves BMX, 3 jours avant le début de l'épreuve à 20 h pour les épreuves de toutes les autres disciplines : route, piste, VTT...)



Cliquez sur la croix rouge en haut à droite pour fermer cette fenêtre



Cliquez sur « Titulaires »



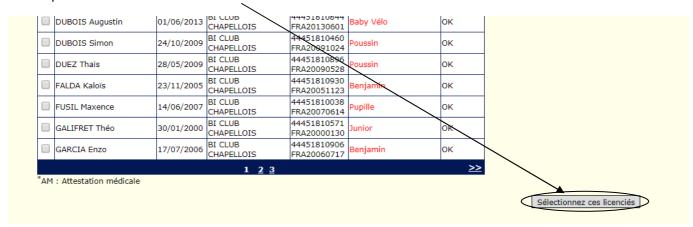
Sélectionnez les pilotes, vous pouvez saisir le nom et le sexe ou ne rien saisir et cliquez directement sur « Chercher »



Si vous avez choisi de cliquer directement sur « Chercher », tous les coureurs / pilotes de votre club apparaissent. Vous n'avez plus qu'à cocher ceux que vous souhaitez engager par un click à gauche du nom.

DASSIGNY Théo	06/11/2004	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810268 FRA20041106	Minime	ок
DAUDIN Léo	16/02/2011	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810699 FRA20110216	Prélicencié	ок
DAUDIN Mélanie	08/03/1982	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810810 FRA19820308	Arbitre ecole vélo - BMX	manquant
AUDIN Yann	01/12/1981	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810474 FRA19811201	Pass'Cyclisme	ок
DECKE Alexis	22/10/2010	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810675 FRA20101022	Poussin	ок
DELAS Sylvain	22/03/1979	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810934 FRA19790322	Pass'Cyclisme	ок
DELCROIX CLIN Paul	06/05/2006	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810921 FRA20060506	Benjamin	ок
DEMOL Eléonore	11/05/2004	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810857 FRA20040511	Minime	ок
DENOYER Chloé	06/08/2013	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810790 FRA20130806	Baby Vélo	ок
ERACHE Félix	07/01/1997	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810738 FRA19970107	2ème Catégorie	ок
DESPREZ Ludovic	25/07/1981	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810097 FRA19810725	3ème Catégorie	ок
✔ DHUIT Maximin	25/01/2004	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810866 FRA20040125	Minime	ок
✓ DHUIT Nino	25/01/2004	BI CLUB CHAPELLOIS	44451810147 FRA20040125	Minime	ок
DIETRICH Raphael	30/12/2009	BI CLUB	44451810899	Poussin	ок

Puis cliquez sur « Sélectionnez ces licenciés »



Cliquez ensuite sur « Enregistrer » puis « Terminer », la barre rouge disparaît.



Si vous souhaitez supprimer un engagement, cliquez sur l'icône , à droite du pilote. Cliquez ensuite sur « Enregistrer » puis « Terminer »

b. Participation des non licenciés

Article 1.1.026 bis (réglementation fédérale, titre 1)

La carte à la journée

Il s'agit d'un titre de participation unique, délivré sur la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an, qui est valable pour une participation unique à toutes les épreuves de toutes les disciplines organisées sous l'égide de la F.F.C., dans les conditions ci-après :

- ⇒ Epreuves correspondant à l'activité licence jeune (2-16 ans)
- ⇒ Manifestations d'initiation et de découverte sans limitation d'âge. La participation à ces manifestations sans caractère non compétitif ne nécessite pas la délivrance d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Le droit d'engagement demandé à un titulaire de la carte à la journée ne peut subir une majoration pour prise d'engagement sur place. Une licence définitive de la même année peut être souscrite, déduction faite du montant de 2 cartes à la journée qui auront été achetées par une même personne.

Les chauffeurs de voiture de l'échelon course d'une épreuve régionale peuvent prendre une carte à la journée. Les pilotes motos « sécurité » dans les épreuves CLM et cyclosportive du calendrier régional, national et international peuvent également prendre une carte à la journée.

Article 1.1.027 (réglementation fédérale, titre 1)

La participation des non licenciés est possible sur tous les évènements à caractères non compétitif.

Elle est aussi possible sur les évènements qui leur sont ouverts et qui relèvent de la compétition(*) suivant les conditions fixées notamment en ce qui concerne l'exigence de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an et d'être couvert par une assurance en individuelle accident et RC.

Il y a deux types de dispositions prévues pour la participation des non licenciés :

- 1. La carte à la journée, délivrée par l'organisateur au moment de l'inscription. Ce titre de participation devra mentionner clairement la date de validité. Il permet, pour la durée de validité prévue, de bénéficier de la même couverture d'assurance que celle rattachée à la licence annuelle.
- 2. Si l'organisateur ne délivre pas de carte à la journée, il peut prendre une option supplémentaire d'assurance auprès de l'assureur et il en répercute éventuellement le cout sur l'engagement.

Un non licencié ne peut pas obtenir un titre de champion, qu'il soit de niveau départemental, régional ou national. Une licence de cyclisme ou de cyclosport de l'année en cours d'une fédération affinitaire peut être produite pour attester du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition dès lors que sa validité est stipulée.

(*) Sauf pour les ex licenciés FFC catégorie compétition n'ayant pas le nombre requis d'année sans licence et pour les coureurs classées en 3^{ème} catégorie minimum par leur Comité Régional, pour l'année en cours (voir dispositions article 16.2.3).

Article 1.1.027 bis (réglementation fédérale, titre 1)

Refus de la couverture assurance individuelle accident

Lorsque la souscription à la carte à la journée ou à la licence d'accueil n'est pas obligatoire pour participer à l'épreuve le participant peut la refuser.

Dans ce cas l'organisateur lui fait signer un document attestant de son refus et où il reconnaît avoir été pleinement informé que, du fait de son refus, il ne bénéficie que de l'assurance responsabilité civile au titre des dommages causés à des tiers et d'aucune couverture individuelle accident.

Article 16.0.17 et 16.0.18 (réglementation fédérale, titre 16)

La carte à la journée peut être obtenue à partir de 2 ans uniquement par un non licencié directement sur le lieu d'une manifestation sur présentation du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an ou d'une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat. Elle permet de participer aux épreuves du cyclisme pour tous (voir tableau dans article 16.0.19) :

- Route: épreuves départementales (carte à la journée en ligne), cyclosportives, randosportives, pratiques individuelles et familiales
- VTT : compétitions, randos, pratiques individuelles et familiales
- BMX : épreuves du calendrier régional, activités à caractère non compétitif
- Masters : épreuves et championnats masters calendriers UCI et FFC
- (*) Sauf pour les ex-licenciés FFC catégories compétition n'ayant pas le nombre requis d'années sans licence, et pour les coureurs classés en 3^{ème} catégorie minimum par leur Comité Régional, pour l'année en cours (voir dispositions article 16.2.003)